

Prostitution à Bruxelles

Une nouvelle interdiction totale

La région de Bruxelles décide une seconde fois d'interdire la prostitution. Cette décision, certes attendue, met un véritable coup de massue au 15 000 travailleurs du sexe reconnus à Bruxelles.

Le 28 septembre dernier, le bourgmestre de la ville de Bruxelles, Philippe Close, décidait d'interdire la prostitution sur le territoire communal. La décision, jugée illégale par le Conseil d'État, avait été levée.

L'Union des Travailleurs du Sexe Organisés pour l'Indépendance (UTSOPI), est l'association qui a permis la levée de l'interdiction en septembre dernier. Mais ce lundi, la prostitution est désormais de nouveau interdite, et ce pour une durée indéterminée. Suite à cette nouvelle décision, seulement une femme a pris contact Mme X, directrice de l'association UTSOPI, pour contrer la décision.

Lors du premier confinement l'ASBL a organisé une cagnotte en ligne, elle a permis de récolter des fonds afin de venir en aide aux travailleurs du sexe (TDS). Aujourd'hui, l'association projette de renouveler l'opération, mais elle craint que, cette fois-ci, les donateurs soient moins généreux. Même si les travailleurs ne sont pas tous dans une situation d'urgence, beaucoup dépendent des distributions alimentaires. En effet, les travailleurs enregistrent une perte moyenne de 80% de leurs clientèles depuis le début de la pandémie.

Une situation inquiétante

Ces travailleurs du sexe paient, en plus de leurs loyer personnel et de leurs charges

quotidiennes, un loyer pour leur lieu de travail (box, carré ou autre). En moyenne, il faut compter 250€ de loyer par jour pour un box. Pendant la première vague de la pandémie, les propriétaires de ces différents lieux ont généralement suspendu le loyer, mais ne le feront pas une seconde fois.

Beaucoup risquent de se retrouver expulsés ou forcés, par les propriétaires, à travailler. *« Cette interdiction brutale obligera les TDS à re-déployer des stratégies de survie, poussant certain·e·s à poursuivre l'activité clandestinement dans des conditions de grande vulnérabilité. »*

La directrice de l'association souligne bien *« qu'il existe toute sorte de prostitution »*. Il y a un large panel de publics, qui n'ont pas les mêmes besoins et qui ne font pas face aux mêmes stigmates ». Sur la région de Bruxelles-capitale, il y a un important nombre de travailleurs sans papiers, qui ne peuvent obtenir aucune aide de l'état.

Elle regrette que la commune ou la région ne prévoient aucune aide financière pour ces personnes. Pour elle, le rôle de son association ne consiste pas à fournir des aides financières. C'est une association de terrain, qui est là pour écouter et conseiller.

Une décision injustifiée

La décision d'interdire la prostitution à Bruxelles vise à protéger les TDS, car *« leur métier impose une proximité des corps »* déclare Rudi Vervoort.

Cependant, l'association UTSOPI dont les salariés sont tous les jours sur le terrain, déclare avoir eu *« un ou deux cas de femmes positives au Covid.*

Aucune donnée n'indique que le travail du sexe alimente les foyers de contamination. » Depuis le début de la pandémie, des masques, des draps housses lavables, du gel hydroalcoolique, des produits de désinfection, des savons à usage unique sont distribués aux travailleurs. Une prostituée, qui souhaite rester anonyme, déclare *« notre corps c'est notre outil de travail. L'hygiène a toujours fait parti du métier »*. Le masque est obligatoire pour le client en permanence et pour le travailleur également. Elle avance que cette interdiction aurait pour objectif de *« satisfaire et rassurer l'opinion publique »*. Anaïs de Lenclos, porte-parole du Syndicat du Travail du Sexe (STRASS) comprends cette décision mais explique *« l'impossibilité pour les prostitués d'arrêter leur travail, faute d'autres moyens de subsistance. »*

Pour la suite, ces associations réclame des aides de l'état et surtout, d'être incluses dans les décisions qui concernent la prostitution. Pour éviter à ces personnes de travailler cachées ou dans des situations précaires, il faudrait décriminaliser la prostitution, ce qui permettrait l'accès aux mêmes droits que le reste de la population.

Pour ce deuxième confinement qui se profile, elles voudraient pouvoir fournir au Gouvernement les statistiques qu'elles ont pu récolter lors du premier confinement, pour offrir, des solutions adaptées. *« A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles »* déclare la Présidente d'UTSOPI.

Lola Buscemi